

INFIRMIER SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE : MISSIONS

Liens hiérarchiques :

L'ISP volontaire est sous une double autorité hiérarchique.

S'il est affecté à un centre de secours, il est placé sous l'autorité administrative du chef de centre.

Sous l'autorité de l'infirmier chef par délégation du médecin chef pour le domaine médical

Missions dans le cadre du SSSM :

Participation aux visites départementales, recrutement, aptitude, infirmier.

Participation aux campagnes de vaccination

Participation aux actions de formation

Participation aux manifestations événementielles départementales

Participation au soutien sanitaire (SSO) et aux protocoles infirmier d'urgence s'ils sont inscrits sur la liste d'aptitude PISU

Participation à l'unité de soutien psychologique s'ils sont sur la liste d'aptitude

Participation aux formations spécifiques du SSSM

Missions en centre de secours

Non opérationnelles :

- Réaliser interface entre SSSM et centre de secours
- Participation à la préparation et au suivi des visites médicales des SP du centre en relation avec le SSSM
- Conseils paramédicaux au personnel
- Information sur la possibilité de prise en charge par des experts (diététicienne, préparateur physique , kinésithérapeute, psychologue)
- Assurer conseil au référent hygiène
- Participer à la formation des agents du centre
- Participation au parcours adapté opérationnel avec saisie des résultats dans le logiciel du SSSM

Opérationnelles :

- Participer aux astreintes de secteur pour les PISU et SSO si sur la liste d'aptitude
- Les ISP n'ont pas vocation à faire partie du trinôme de l'équipage VSAV sauf occasionnellement lorsque l'effectif présent au centre ne permet pas d'assurer un départ et sous réserve qu'ils ne sont pas d'astreinte départementale PISU .